

Bulletin

D'ADHÉSION

AU SYNDICAT

des énergies

renouvelables

Pour adhérer au SER, merci de nous retourner ce formulaire par fax au 01 48 78 09 07 ou par mail à : catherine.molton@enr.fr

Veillez également nous en faire parvenir une version papier accompagnée du chèque correspondant à votre collège adhérent (cf. grille au verso).

Conformément aux statuts du SER disponible sur le site www.enr.fr, toute adhésion est soumise à l'agrément du Conseil d'Administration du Syndicat.

Une fois votre adhésion validée par le Conseil d'Administration, une facture vous sera adressée.

SOCIÉTÉ ADHÉRENTE

Nom de la société :

Représentée par(1):

En qualité de :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Pays :

Tél. : Fax :

Site web :

E-mail :

N° de SIRET :

N° TVA intracom. :

MERCI D'INDIQUER LA OU LES FILIÈRES DANS LESQUELLES VOUS EXERCEZ VOTRE ACTIVITÉ, AINSI QUE LE POURCENTAGE DE CETTE ACTIVITÉ DANS VOTRE ACTIVITÉ TOTALE "ÉNERGIES RENOUVELABLES" (le total doit être égal à 100 %)

• Biocarburants : % de notre activité

• Biogaz : % de notre activité

• Bois énergie et biocombustibles solides % de notre activité
(secteur collectif, tertiaire et industriel)

• Bois énergie secteur domestique : ... % de notre activité

• Déchets ménagers : % de notre activité

• Énergies marines : % de notre activité

• Éolien : % de notre activité

• Géothermie : % de notre activité

• Hydroélectricité : % de notre activité

• Pompes à chaleur : % de notre activité

• Solaire photovoltaïque : % de notre activité

• Solaire thermique : % de notre activité

• Solaire thermodynamique : % de notre activité

Total : 100 %

ADRESSE DE FACTURATION (si différente)

Nom de la société :

Représentée par(1):

En qualité de :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Pays :

Tél. : Fax :

Site web :

E-mail :

N° de SIRET :

N° TVA intracom. :

MERCI DE DÉCRIRE L'ACTIVITÉ DE VOTRE SOCIÉTÉ :

Chiffre d'affaires (année d'adhésion) :

Chiffre d'affaires réalisé dans le secteur des EnR (année d'adhésion):

Collège d'adhésion correspondant à votre société (à cocher au dos):

Fait à :

Date et signature(2)

(1) Sera le contact officiel, recevra les courriers d'appel à cotisation, les convocations aux A.G., les factures (sauf si contact de facturation différent)

(2) La signature inclut l'acceptation du règlement intérieur du SER

Cochez le collège correspondant à votre société

COLLÈGE	DESCRIPTION	COTISATION*	DROIT DE VOTE	<input checked="" type="checkbox"/>
A	<ul style="list-style-type: none"> Associations ayant un chiffre d'affaires inférieur à 175 000 € et au moins un membre adhérent au SER Professionnels et industriels ayant un chiffre d'affaires toutes activités inférieur à 20 M€ et inférieur à 2 M€ dans le secteur des énergies renouvelables Adhérents SER ayant un parc de projets exploités et en portefeuille tel que (MW en exploitation x 1 + MW en portefeuille x 0,5) < 50 	2 746 € HT 3 295,20 € TTC	1	<input type="checkbox"/>
B	<ul style="list-style-type: none"> Associations ayant un chiffre d'affaires supérieur à 175 000 € ou aucun membre adhérent au SER Professionnels et industriels ayant un chiffre d'affaires toutes activités supérieur à 20 M€ ou supérieur à 2 M€ dans le secteur des énergies renouvelables Adhérents S,ER ayant un parc de projets exploités et en portefeuille tel que 50 < (MW en exploitation x 1 + MW en portefeuille x 0,5) < 75 	5 492 € HT 6 590,40 € TTC	2	<input type="checkbox"/>
B'	<ul style="list-style-type: none"> Associations ayant un chiffre d'affaires supérieur à 262 500 € Professionnels et industriels ayant un chiffre d'affaires toutes activités supérieur à 60 M€ ou supérieur à 6 M€ dans le secteur des énergies renouvelables Adhérents SER ayant un parc de projets exploités et en portefeuille tel que 75 < (MW en exploitation x 1 + MW en portefeuille x 0,5) < 100 	8 238 € HT 9 885,60 € TTC	3	<input type="checkbox"/>
C	<ul style="list-style-type: none"> Associations ayant un chiffre d'affaires supérieur à 350 000 € Professionnels et industriels ayant un chiffre d'affaires toutes activités supérieur à 100 M€ ou supérieur à 10 M€ dans le secteur des énergies renouvelables Adhérents SER ayant un parc de projets exploités et en portefeuille tel que 100 < (MW en exploitation x 1 + MW en portefeuille x 0,5) < 150 	10 984 € HT 13 180,80 € TTC	4	<input type="checkbox"/>
C'	<ul style="list-style-type: none"> Associations ayant un chiffre d'affaires supérieur à 500 000 € Professionnels et industriels ayant un chiffre d'affaires toutes activités supérieur à 300 M€ ou supérieur à 30 M€ dans le secteur des énergies renouvelables Adhérents SER ayant un parc de projets exploités et en portefeuille tel que 150 < (MW en exploitation x 1 + MW en portefeuille x 0,5) < 200 Constructeurs SER ayant commercialisé un nombre de turbines tel que (MW installés cumulés x 0,3 + MW installés dans l'année x 0,7) < 100 	16 476 € HT 19 771,20 € TTC	6	<input type="checkbox"/>
D	<ul style="list-style-type: none"> Professionnels et industriels ayant un chiffre d'affaires toutes activités supérieur à 500 M€ ou supérieur à 50 M€ dans le secteur des énergies renouvelables Adhérents SER ayant un parc de projets exploités et en portefeuille tels que 200 < (MW en exploitation x 1 + MW en portefeuille x 0,5) < 250 Constructeurs SER ayant commercialisé un nombre de turbines tel que 100 < (MW installés cumulés x 0,3 + MW installés dans l'année x 0,7) < 150 	21 968 € HT 26 361,60 € TTC	8	<input type="checkbox"/>
D'	<ul style="list-style-type: none"> Professionnels et industriels ayant un chiffre d'affaires toutes activités supérieur à 600 M€ ou supérieur à 60 M€ dans le secteur des énergies renouvelables Adhérents SER ayant un parc de projets exploités et en portefeuille tels que 250 < (MW en exploitation x 1 + MW en portefeuille x 0,5) < 300 Constructeurs SER ayant commercialisé un nombre de turbines tel que 150 < (MW installés cumulés x 0,3 + MW installés dans l'année x 0,7) < 200 	32 952 € HT 39 542,40 € TTC	12	<input type="checkbox"/>
E	<ul style="list-style-type: none"> Professionnels et industriels ayant un chiffre d'affaires toutes activités supérieur à 750 M€ ou supérieur à 75 M€ dans le secteur des énergies renouvelables Adhérents SER ayant un parc de projets exploités et en portefeuille tels que 300 < (MW en exploitation x 1 + MW en portefeuille x 0,5) < 350 Constructeurs SER ayant commercialisé un nombre de turbines tel que 200 < (MW installés cumulés x 0,3 + MW installés dans l'année x 0,7) < 250 	43 936 € HT 52 723,20 € TTC	16	<input type="checkbox"/>
E'	<ul style="list-style-type: none"> Professionnels et industriels ayant un chiffre d'affaires toutes activités supérieur à 850 M€ ou supérieur à 85 M€ dans le secteur des énergies renouvelables Adhérents SER ayant un parc de projets exploités et en portefeuille tels que 350 < (MW en exploitation x 1 + MW en portefeuille x 0,5) Constructeurs SER ayant commercialisé un nombre de turbines tel que 250 < (MW installés cumulés x 0,3 + MW installés dans l'année x 0,7) 	65 904 € HT 79 084,80 € TTC	24	<input type="checkbox"/>
F	<ul style="list-style-type: none"> Professionnels et industriels ayant un chiffre d'affaires toutes activités supérieur à 1 Mrd€ ou supérieur à 100 M€ dans le secteur des énergies renouvelables 	87 872 € HT 105 446,40 € TTC	32	<input type="checkbox"/>
U	<ul style="list-style-type: none"> Écoles et universités (U) 	211 € HT 253,20 € TTC	sans	<input type="checkbox"/>

* Cotisations 2016 - Les organisations non soumises à la TVA paient le montant TTC.

Les adhésions sont valables par année civile.

Les adhérents qui adhèrent en cours d'année, doivent s'acquitter de :

- 100 % du montant de la cotisation quand leur adhésion est validée par un conseil d'administration qui se tient du 1er janvier au 30 juin,
- 50 % du montant de la cotisation quand leur adhésion est validée par un conseil d'administration qui se tient du 1er juillet au 30 septembre,
- 25 % du montant de la cotisation quand leur adhésion est validée par un conseil d'administration qui se tient du 1er octobre au 31 décembre.